

donner aucun préavis avant le premier jour. C'est cet avis qu'on donne maintenant.

L'hon. M. HANSON: Bien entendu, cela n'est pas tout à fait conforme au Règlement.

M. POULIOT: Je prends la parole sur une question de privilège. Je n'ai compris qu'un mot ici et là de ce qu'a dit le ministre. Les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre ne comprennent pas du tout ce qui se passe. J'aimerais que vous nous disiez, d'une voix claire et nette, de quoi au juste il s'agit. Voici une somme formidable,—2 milliards. Nous sommes ici pour voir ce qui se passe et pour examiner tous les déboursés. Si les membres du Parlement doivent accomplir leurs fonctions durant la présente session, il faut qu'ils soient mis au courant des événements. Personne ne sait au juste de quoi il s'agit. La dépense de deux milliards de dollars est une chose sérieuse. L'an dernier, il nous a fallu près de deux mois pour adopter des crédits de 5 milliards. Je formule ces observations dans le meilleur esprit possible, mais je tiens à savoir de quoi il retourne.

L'hon. M. ILSLEY: Peut-être pourrai-je en quelques mots renseigner l'honorable député. En somme, ce que j'ai fait aujourd'hui,—à voix trop basse semble-t-il,—a été de donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre je proposerai que nous nous formions en comité plénier afin d'étudier une résolution portant l'affectation de 2 milliards de dollars pour les fins y spécifiées. J'ai ajouté la formule régulière, savoir que, informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre. On aura tout le temps voulu pour étudier la résolution elle-même au moment où je proposerai la motion, de même que pour en discuter au comité plénier.

L'hon. M. HANSON: L'avis me semble un peu prématuré, mais je ne voudrais pas verser dans des formalités.

Des VOIX: Plus haut, s'il vous plaît.

L'hon. M. HANSON: Tant pis.

La motion me semble arriver un peu trop tôt. Cependant, vu les circonstances, il ne faut pas nous arrêter à trop de formalités. Pour ma part, je consens volontiers à la procédure qui nous a été soumise aujourd'hui, si elle nous permet de gagner une journée.

Pour ce qui est de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), s'il ne réussit pas à entendre, il devrait retourner à son ancien siège.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) de la courtoisie dont il a fait preuve

[M. l'Orateur.]

en disant que nous ne devrions pas, pendant la présente session, être à cheval sur la procédure, mais plutôt adopter la ligne de conduite qui nous permettra de terminer les travaux de la Chambre le plus tôt possible.

(La motion est adoptée.)

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

PROJET D'ORGANISATION GÉNÉRALE INTERNATIONALE POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): A l'égard de ce qui précède, j'aimerais maintenant donner lecture à la Chambre d'une motion que je remets présentement au Greffier et qui sera publiée dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. Je la communique à la Chambre en ce moment afin que les honorables députés en connaissent la teneur le plus tôt possible. J'ai l'intention de lui donner la forme d'une résolution conjointe, car la même résolution sera proposée dans les deux Chambres et elle visera l'établissement d'une organisation générale internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Chambre sait qu'il y a quelques jours, le 5 mars pour être exact, le Gouvernement des États-Unis a invité le Canada, en son nom et au nom des gouvernements de l'U.R.S.S., du Royaume-Uni et de la République de Chine, à prendre part à la conférence qui doit se tenir à San-Francisco le 25 avril 1945, et préparer une charte d'organisation générale visant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'ai sous la main une copie de l'invitation ainsi qu'une copie de la réponse faite par notre Gouvernement.

L'hon. M. HANSON: Figureront-elles aux *Procès-Verbaux*?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'allais justement demander si la Chambre me permettrait de les déposer pour qu'elles puissent paraître aux *Procès-Verbaux* de demain.

La motion sera conçue en ces termes:

Les Chambres du Parlement sont d'avis qu'il est opportun d'approuver la résolution suivante:

Considérant que le Gouvernement du Canada a été invité par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République de Chine, à se faire représenter à la Conférence des Nations Unies, qui se réunira le 25 avril 1945, à San Francisco, aux États-Unis d'Amérique, dans le but de rédiger la charte d'un Organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales,

et

Considérant que l'invitation recommande que la Conférence étudie, comme base de ladite